



Convention-cadre pluriannuelle de partenariat

« Plan d'action 2023 »

Contexte :

Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des bénéfices.

Les contrats peuvent être mis en œuvre sur 2 domaines d'intervention :

- Gestion des structures paysagères (IAE)
- Gestion des systèmes de production agricoles (choix agronomiques relatifs à la gestion des couverts végétaux, la valorisation des ressources propres à l'agro-écosystème)

La collectivité s'est engagée dans cette démarche au courant de l'année 2022, sur la base de divers éléments :

- Prise en compte du contexte agricole local, selon les enjeux du territoire, les résultats d'un diagnostic agricole et environnemental
- Définition d'un zonage d'intervention, projets ciblés sur des zones à enjeux
- Définition d'indicateurs (valeurs mini et maxi) selon les objectifs, le niveau de rémunération

Au courant de l'été 2022, la contractualisation s'est engagée avec les agriculteurs (engagement pour 5 ans).

Plan d'action

Nécessité de prévoir une communication positive sur cette thématique (engagements réciproques, actions engagées) spécifique au Territoire de l'agglomération

- Préparation d'un outil de communication commun à l'échelle Alsace (financé par ailleurs)
- Déclinaison de l'outil de communication à l'échelle du Territoire de Saint-Louis Agglomération
- Préparation d'arguments pour des articles de presse ou bulletins communaux/intercommunaux.

Suite aux bilans individuels des PSE :

- Animation du groupe d'agriculteurs engagés dans la démarche
- Organisation de la réunion chez un agriculteur avec création d'un évènementiel

Cette action pourra être déclinée de la manière suivante :

- Préparation de la réunion (recherche d'un lieu d'accueil, bilan collectif des mesures engagées...)
- Animation de la réunion collective
- Partage d'un moment convivial autour d'un verre
- Action de communication : article de presse, article sur bulletin communautaire

Temps de travail estimatif Chambre d'Agriculture : 6 jours

Indicateurs de résultat :

Flyer ou plaquette de communication sur les PSE engagés sur le territoire.

Organisation de la réunion

Interlocuteurs

Nathalie Brobeck-Allard ou un membre de son équipe

Echéances

Fin dernier semestre 2023 (après les bilans annuels PSE)

APPROFONDIR LE POTENTIEL ET LES BESOINS EN DISTRIBUTION ET TRANSFORMATION DE PRODUITS LOCAUX

Contexte :

Le territoire de Saint-Louis Agglomération présente un fort potentiel de développement des circuits courts et de proximité de par sa localisation géographique frontalière, sa population (densité et pouvoir d'achat) et ses infrastructures de transport.

Les investigations menées en 2021 et 2022 ont permis de :

- Disposer d'une base de données des producteurs en circuits courts (horaires, jours et lieux de vente, produits proposés, bio ou autres labels, accord quant à la diffusion des données, etc.) mise à jour
- Apporter les éléments nécessaires quant à la faisabilité de développer les circuits courts sur le territoire d'un point de vue de l'offre producteurs
- Identifier les besoins et attentes des producteurs en circuits courts
- Dégrossir les besoins des principaux distributeurs du territoire en matière de produits locaux (GMS, commerces de proximité, porteurs de projets privés)

Objectifs recherchés

Poursuivre les démarches de développement de productions valorisées et valorisables en circuits courts.

Plan d'action

- Création d'une brochure de communication circuits courts : appui à la réalisation et relecture
- Renforcer les échanges entre producteurs et distributeurs :
 - ✓ Participation à la réalisation d'une charte d'engagement distributeurs – producteurs
 - ✓ Préparation d'une formation à destination des agriculteurs : « Loi Egalim, prix de revient et bases de négociations commerciales »
 - ✓ Mise en œuvre d'un salon professionnel (FORUM) : rencontre distributeurs – producteurs (et éventuellement restaurateurs)

Temps de travail estimatif Chambre d'Agriculture : 18 jours

Indicateurs de résultat :

Brochure : temps d'échanges et de travail collaboratif avec la collectivité

Renforcer les échanges entre producteurs et distributeurs :

- ✓ réalisation de la formation
- ✓ organisation du FORUM professionnel

Interlocuteurs

Valérie SIMON

Echéances

Année 2023

MIEUX CONNAITRE ET RENFORCER LES ECHANGES FRONTALIERS DE PRODUITS AGRICOLES ALIMENTAIRES LOCAUX AVEC L'AGGLOMERATION BALOISE ET SA REGION

Contexte :

L'agglomération de Saint Louis, située dans le secteur des « Trois frontières » connaît des échanges quotidiens intenses et de toute nature avec la ville de Bâle et ses environs. Elle est en outre frontalière avec le secteur allemand de Lörrach.

Le canton de Bâle-Ville est intéressé à renforcer ses liens avec les secteurs ruraux avoisinants, en particulier en favorisant des démarches de circuits courts pour des producteurs originaires des cantons avoisinants.

Ainsi la « Fédération Rurale Inter Jurassienne » (FRIJ) est missionnée pour recenser et accompagner les initiatives dans ce sens, et identifier les débouchés potentiels en France (zone frontalière) pour des produits agricoles suisses à forte image.

Enfin, des produits agricoles locaux issus du secteur des Trois frontières sont exportés régulièrement sur le marché bâlois, selon des règles et modalités douanières qui ont été identifiées en 2020 dans le cadre d'un stage binational (en particulier, certaines familles maraichères des communes de Rosenau, Huningue et Village-Neuf disposent d'un accès permanent au marché bâlois, selon des conditions réglementaires et douanières très favorables).

Objectifs recherchés

- Identifier les perspectives de mise en place et / ou développement des échanges France-Suisse et Suisse-France, et les modalités permettant de pérenniser ou renforcer ces échanges
- Tester la mise en œuvre de projets concrets d'échanges frontaliers de produits alimentaires locaux

Plan d'action

- Recrutement d'un stagiaire bilingue sur le sujet de la commercialisation transfrontalière en circuits courts alimentaires de proximité : « *L'intérêt « théorique » de renforcer les échanges frontaliers de produits alimentaires locaux entre l'Alsace et la Suisse se confirme-t-il dans la pratique ?* » avec pour missions de :
 - Phase "test", avec la mise en œuvre de projets concrets tels que :
 - Participer à la mise en place d'un marché à Allschwil (avec produits suisses et alsaciens)
 - Etudier la possibilité d'introduire des produits ou un stand alsacien au marché de Bâle (Markthalle) - Étude de cas sur la base de quelques exemples de produits ayant un potentiel de commercialisation transfrontalière : formalités douanières et calcul des prix
 - Tester la vente de produits suisses à la Ferme du Château de Pfastatt

- Identifier des lieux de vente potentiels de produits suisses et alsaciens (prospector notamment auprès de petits commerces et GMS en Alsace)
- o Poursuite de l'étude d'opportunité quant à la vente de fourrage alsacien en Suisse.

Temps de travail estimatif Chambre d'Agriculture : 15 jours

+ frais directs : cout stagiaire

Méthodologie de travail

Travail en collaboration avec nos partenaires des cantons de Bale Ville et Bale Campagne et du stagiaire : stagiaire bilingue hébergé 2 mois chez chaque partenaire (dont 2 mois à la CAA)

15 jours d'encadrement et de coordination sur une période de 6 mois

Les travaux consisteront en :

- Entretien avec les porteurs de projet identifiés et potentiels : détermination des besoins et potentialités
- Mise en relation offre-demande : appel à candidature producteurs, organisation de rencontres producteurs-acheteurs ou organisateurs d'événements, accompagnement à la mise en œuvre (tests de dégustation, appui aux formalités douanières, calcul des prix, etc...)
- Concernant l'opportunité de vente de fourrage alsacien en Suisse : rencontre avec la Réserve Suisse et suites à donner (sous condition d'être accompagné par M Pierre PFENDLER, président de la commission agriculture et Ruralité de SLA).

Indicateurs de résultat :

- Nombre de mises en relation ayant abouti à des échanges franco-suisse de produits alimentaires locaux
- Nombre de nouveaux lieux de vente identifiés, potentiellement intéressés par des échanges transfrontaliers

Interlocuteurs

Valérie SIMON

Avec l'appui d'un stagiaire bac+3 à bac+5 : 6 mois en 2023 (en cours de recrutement)

Echéances

Planning calé sur la période de stage et en relation avec nos partenaires Suisses

RENFORCEMENT DU LIEN AGRICULTEURS ET POPULATION : Mise en place d'une journée fermes ouvertes

Contexte :

Face au constat partagé de manque de connaissance du fonctionnement des activités professionnelles agricoles l'objectif est de pouvoir re-créeer du lien entre les agriculteurs et le reste de la population et d'améliorer la cohabitation entre les activités agricoles et les autres usages de l'espace.

Les travaux seront réalisés en appui des équipes techniques de la collectivité – (services Développement Rural et Communication).

Objectifs recherchés

- Mettre en place une journée fermes ouvertes

Plan d'action :

En amont de la réalisation de cette action, validation avec la collectivité :

- Définition du projet, objectifs et modalités
- Recherche des fermes en capacité d'accueillir du public (et qui souhaitent s'y engager)
- Coordination avec d'autres partenaires potentiels

Puis :

- travaux de terrain visant à préparer les journées de visites en collaboration avec les services techniques de l'agglomération : création de panneaux, localisation des stands, aires de stationnements, circulations, recherche des intervenants extérieurs (vente, animation, restauration)
- Fourniture d'éléments de communication : revue de presse, sites internet,
- Temps d'intervention le jour de la manifestation (en fonction des besoins)
- Bilan de la manifestation

Temps de travail estimatif Chambre d'Agriculture : 10 jours

Indicateurs de résultat:-

Participation aux réunions de préparation

Intervention le jour de la manifestation

Interlocuteurs

Valérie SIMON

Alicia JACQUIER (service communication CAA)

Echéances

Calendrier à définir avec la collectivité (juin ou septembre 2023)

CO-ANIMATION DE LA CONVENTION ET PARTICIPATION AUX DIFFERENTES DEMARCHES LANCEES PAR SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Contexte :

Dans le cadre de la démarche lancée par Saint-Louis Agglomération « Ruralité, Agriculture, Territoire », la collectivité poursuit son travail avec un prestataire extérieur sur les thématiques identifiées :

- Développer l'offre d'animation et d'hébergement touristique autour des exploitations
- Valoriser les fruits et légumes non récoltés du territoire (dans un cadre non professionnel)
- Création d'une micro-filière céréalière locale et bénéfique pour la ressource en eau
- Développer les débouchés de produits locaux dans les commerces de proximité ou multiservices des villages
- Etudier l'opportunité de la mise en place d'un outil de transformation laitière locale
- Etudier les filières agricoles et alimentaires en Sud Alsace
- ...

De par sa connaissance des acteurs et du territoire, et les actions développées ci-dessus, la Chambre d'Agriculture constitue un partenaire privilégié de la collectivité dans le cadre de cette démarche et peut apporter sa contribution aux diverses thématiques.

En parallèle, la Chambre d'agriculture, participe activement à la co-animation de la convention, via la participation et la préparation des réunions, la fourniture de données, la participation à la rédaction des comptes-rendus, des diverses instances :

- COPIL,
- COTECH,
- Echanges avec la collectivité

Ces moments d'échanges nécessitent un temps de préparation.

Objectifs recherchés

- Assurer la coordination des actions menées sur le territoire de la collectivité en faveur du monde agricole

Plan d'action

- Temps d'échanges et d'informations réciproques SLA / Chambre sur les actions et études menées sur le territoire
- Partage des données (statistiques récentes, etc.)

- Participation aux différentes démarches lancées par Saint-Louis Agglomération et transmission de données et d'éléments explicatifs nécessaires à la bonne avancée des réflexions
- Possibilité d'intervention sur des thématiques qui pourraient voir le jour en cours d'année (ex : accompagnement magasin produits du terroir (Juliette Desplaces et Joseph Ortner), si avancées quant à la création d'un local ou de foncier disponible, ...)
-

Temps de travail estimatif Chambre d'Agriculture : 19 jours

Indicateurs de résultat :

- Temps d'échanges SLA / Chambre d'Agriculture
- Participation aux COTECH, COPIL (dont temps de préparation, temps de présence/co-animation, rédaction de compte rendu)
- Participation aux réunions organisées par Saint-Louis Agglomération le cadre de la démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire » (et animées par un prestataire extérieur) : temps de présence, de préparation si nécessaire et de transmission de données.

Interlocuteurs

Co-animation et suivi de la convention et du plan d'action : Annie DURAND BIRKEL

Participation à la démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire » : interlocuteurs à voir en fonction de la thématique

Echéances

Points réguliers tout au long de la période du plan d'actions : une fois par trimestre (4x/an)

COTECH : 3 par an ?

COPIL : 2 par an ?

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Au regard du budget prévisionnel, SLA s'engage à verser à la Chambre d'Agriculture Alsace une subvention d'un montant de 35 000 € sur présentation du bilan de la mission décrite dans le présent plan d'actions.

Les règlements seront effectués de la manière suivante :

- 50% à la validation du plan d'actions sur appel de fonds
- 50% sur présentation des documents suivants :
 - o Etat récapitulatif des dépenses du programme réalisé par le bénéficiaire signé par le Président et l'Agent comptable
 - o Compte-rendu d'activités

Le montant de la participation financière sera ajusté selon les modalités suivantes : si le montant réel varie à la hausse, la participation n'est pas réévaluée ; en revanche, si les documents montrent que le montant total des dépenses réalisées pour le programme subventionné est inférieur aux dépenses présentées, le solde à verser sera calculé au prorata des dépenses réellement engagées par la Chambre d'Agriculture Alsace.

Le paiement des sommes prévues sera effectué par virement administratif.